

Bureau Syndical du 10 septembre 2013

DELIBERATION N° 2013-09-55
Travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri:
autorisation de signer le marché

| | | | |
|---|----------|---|---|
| Nombre de membres 22 | | | L'an deux mil treize, le dix septembre à dix heures trente, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la salle de la Langue Corse, 5 rue Xavier Lucciani à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC. M. Gilles GIOVANNANGELLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint. |
| En exercice | Présents | Votants | |
| 22 | 13 | 15 | |
| Présents : | | | |
| <p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : François TATTI, Simon RENUCCI, Ange ROVERE, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Dominique FARELLACCI Gilles GIOVANNANGELI François DOMINICI, José GIANILY, François GIORGI, Jean-Baptiste GIFFON Jean-Louis MASSIANI et Alain COMBARET.</p> | | | |
| Absents représentés : | | | |
| <p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : Guy ARMANET (a donné pouvoir à François TATTI), Pascal MINICONI (a donné pouvoir à François DOMINICI).</p> | | | |
| Absents : | | | |
| <p>Mesdames : Natacha PIMENOFF.</p> <p>Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI et Etienne FERRANDI.</p> | | | |
| Convocation envoyée le : | | Certifié exécutoire, | |
| 29 août 2013 | | après transmission en Préfecture le : | |
| Affichage de la convocation (art. L 2121- 10 du CGCT) le : | | et de la publication de l'acte le: | |
| 29 août 2013 | | <p align="right">13 SEP. 2013</p> <p align="right">13 SEP. 2013</p> | |



Objet : Travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri: autorisation de signer le marché

Le Président informe les membres du Bureau que le marché de Travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri e a été passé selon une procédure adaptée, en application des articles 27 et 28 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché alloti, décomposé comme suit:

- 1 Terrassement, génie civil et réseaux divers
- 2 Pont à bascule

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 3 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 18 juillet 2013, la date de remise des offres étant fixée au 13 août 2013. A cette date, 8 offres ont été remises.

Après avis de la Commissions d'appels d'offres du 10 septembre 2013, le Président a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse:

- Lot 1: Société SNT Petroni pour un montant de 179 999.70 € HT
- Lot 2: Société Precia-Molen pour un montant de 33 327.00 € HT

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse comme indiqué ci-dessus.

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 27 et 28 du Code des marchés publics,

VU la décision de la CAO du 10 septembre 2013 ayant déclaré attribuer le marché aux entreprises suivantes, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1: Société SNT Petroni pour un montant de 179 999.70 € HT
- Lot 2: Société Precia-Molen pour un montant de 33 327.00 € HT

VU le rapport du Président " Travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri: autorisation de signer le marché ",

CONSIDERANT la nécessité de signer le marché de travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri :

- Lot 1: Société SNT Petroni pour un montant de 179 999.70 € HT

- Lot 2: Société Precia-Molen pour un montant de 33 327.00 € HT

conclu pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
 - Autorise Monsieur le Président à signer le marché de travaux de restructuration et de rénovation complète de la recyclerie de Ventiseri :
 - Lot 1: Société SNT Petroni pour un montant de 179 999.70 € HT
 - Lot 2: Société Precia-Molen pour un montant de 33 327.00 € HT
- conclu pour une durée prévisionnelle de 3 mois.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 10 septembre 2013
Extrait certifié conforme,

Le Président,
François TATTI



*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

